



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070200

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 263
N/REF : 5/07/2026 0H04 C:016472 I:07800
V/REF : Contrat N°000263 du 01/07/1994

V/REF.IMM. MG94621
IMMEUBLE : LE 27 ARLOING
27, QUAI ARLOING
69009 LYON

Indivision Katzman
C/O LAMY Lyon Gérance Vaise I
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme M. DELCROS

ENTRETIEN DES RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES

SERVIMO procédera 2 fois l'an à l'entretien des réseaux intérieur et extérieur de l'immeuble :
- 1 tabouret et 12 metres de réseau extérieur eaux usées - eaux vannes - eaux pluviales
- 2 tabourets et 32 metres de liaisons intérieures eaux usées - eaux vannes - eaux pluviales.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année et payable à 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément à nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu à la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu à la date de révision

Date de dernière révision des prix : 1/07/2026

Prix de base du contrat : 541,35



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.